

## **S**ynthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 13 mars 2014

### ■ **CONVENTION ENTRE LE GRAND PARC MIRIBEL JONAGE ET LE SYTRAL POUR LA REALISATION D'UNE ENQUETE**

Le SYMALIM (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Grand Parc Miribel Jonage) a demandé au SYTRAL d'étudier une amélioration de la desserte du parc. Un travail d'analyse a été initié et une étude sera menée au cours du premier semestre 2014 pour quantifier les flux automobiles effectués sur le site.

Principalement fréquenté en périodes estivales, il semble que le Grand Parc Miribel Jonage subisse un usage détourné de ses voiries internes hors de ces périodes, servant d'itinéraire de contournement autour du « nœud des îles » (A42/RN346).

Le comité syndical approuve la convention, et réalisera cette enquête financée intégralement par le SYMALIM.

### ■ **PLANS DE DEPLACEMENTS D'ENTREPRISES**

Le comité syndical approuve les conventions passées avec la direction de la circulation ferroviaire de la SNCF, la société ALTECA SSII et l'entreprise Merci + Lyon Ouest ainsi que l'avenant à la convention passée avec la société CSG Ingénieurs France.